Paris le 26 octobre 2026,

Les retraités ne sont pas responsables du manque de moyens de la Justice !

« On ne peut pas remercier les agents publics pour une vie de service et leur reprocher ensuite le coût de leur retraite. »

À l'heure où les finances publiques font l'objet de débats toujours plus vifs, certains discours tendent à présenter les pensions des fonctionnaires comme un poids qui empêcherait les ministères de fonctionner, d'investir et de se moderniser. L'UNSa Services Judiciaires refuse cette présentation réductrice qui pourrait conduire à désigner les retraités comme responsables des difficultés budgétaires de l'État. Les retraités ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire !

Avant d'être retraités, ces femmes et ces hommes ont été des agents publics. Pendant des décennies, ils ont assuré le fonctionnement des juridictions, accompagné les évolutions de l'institution judiciaire, subi ses réorganisations successives et souvent compensé, par leur engagement professionnel, l'insuffisance des moyens qui leur étaient accordés. Ils ont consacré leur carrière au service de la Justice et de nos concitoyens.

Leurs pensions ne sont ni un privilège ni une faveur accordée par l'État. Elles correspondent à des droits acquis, à des règles statutaires et à des engagements que la puissance publique doit respecter. **Reconnaître le coût des pensions ne signifie pas en faire porter la responsabilité aux retraités.**

L'UNSa Services Judiciaires ne nie pas la réalité des contraintes budgétaires. Le financement des pensions représente une dépense importante pour l'État, qui doit être intégrée avec sérieux et transparence dans les choix de finances publiques. Mais il serait profondément injuste de laisser entendre que les pensions versées aux anciens agents expliqueraient, à elles seules, les difficultés de fonctionnement ou le retard de modernisation des ministères. Les choix d'investissement, les politiques de recrutement, l'organisation des services, les priorités gouvernementales et les moyens alloués aux administrations relèvent de décisions politiques et budgétaires qui ne sauraient être imputées aux retraités. **Opposer les pensions aux moyens nécessaires à la Justice constitue une impasse.**

Ne laissons pas opposer les générations !
L'UNSa Services Judiciaires refuse toute tentative d'opposition entre les personnels en activité et leurs collègues retraités. Les agents qui exercent aujourd'hui dans les juridictions seront les retraités de demain. Et les retraités d'aujourd'hui ont connu, avant eux, les mêmes exigences de service public, les mêmes difficultés de fonctionnement et parfois les mêmes situations d'épuisement professionnel. Il n'existe pas deux catégories de personnels dont les intérêts devraient être mis en concurrence.

UNSa Services Judiciaires - Conseil de Prud'hommes - 27 rue Louis Blanc - 75010 PARIS
Tél. 06.02.07.26.63 - Mail synd-unsa-sj@justice.fr - Site http://www.unsasj.fr

Défendre les conditions de travail des actifs et défendre les droits des retraités relèvent d'une même exigence : **la reconnaissance de l'engagement des femmes et des hommes qui consacrent leur vie professionnelle au service public.**

Nos collègues retraités demeurent pleinement membres de notre communauté professionnelle et syndicale. Leur expérience, leur engagement et leur fidélité à nos valeurs constituent une richesse que notre organisation entend préserver et défendre.

La Justice manque de moyens. Ce n'est pas la faute de ses retraités !
Alors que l'UNSa Services Judiciaires appelle à une mobilisation nationale le 5 novembre prochain pour dénoncer la dégradation des conditions de travail dans les juridictions, nous refusons que le débat sur les moyens de la Justice soit détourné vers une mise en accusation de celles et ceux qui l'ont servie.

Les sous-effectifs, la surcharge de travail, l'épuisement des personnels et les difficultés quotidiennes rencontrées dans les juridictions exigent des réponses concrètes, des recrutements et des investissements à la hauteur des missions confiées au service public de la Justice. Ces revendications ne s'opposent en rien à la nécessité de garantir aux anciens agents des pensions dignes et le respect de leurs droits.

La Justice a besoin de moyens pour fonctionner aujourd'hui. Elle a aussi le devoir de reconnaître celles et ceux qui l'ont fait fonctionner hier.

L'UNSa Services Judiciaires restera vigilante face à tout discours, médiatique ou politique, qui contribuerait à opposer les générations ou à faire des retraités les responsables désignés des difficultés budgétaires de l'État. Notre combat est commun : défendre les personnels, reconnaître leur engagement tout au long de leur carrière et obtenir les moyens indispensables à un service public de la Justice digne de ce nom.

Les retraités d'aujourd'hui ont fait tenir la Justice hier. Les actifs la font tenir aujourd'hui. Nous leur devons à tous la même reconnaissance.

UNSa Services Judiciaires
« Défendre ceux qui font tenir la Justice et ceux qui l'ont fait tenir hier. »

UNSa Services Judiciaires - Conseil de Prud'hommes - 27 rue Louis Blanc - 75010 PARIS
Tél. 06.02.07.26.63 - Mail synd-unsa-sj@justice.fr - Site http://www.unsasj.fr